



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 mai 2023
(OR. en)

8824/1/23
REV 1

RECH 152

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil "Compétitivité" (Marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 22 et 23 mai 2023</i> Sécurité des connaissances et internationalisation responsable - Échange de vues

Les délégations trouveront ci-joint une note de la présidence sur la sécurité des connaissances et l'internationalisation responsable dans la perspective de l'échange de vues qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 23 mai 2023.

**NOTE DE LA PRESIDENCE POUR L'ECHANGE DE VUES SUR LA SECURITE DES
CONNAISSANCES ET L'INTERNATIONALISATION RESPONSABLE****Intégrité et sécurité de la recherche dans un monde polarisé**

La collaboration dans le domaine de la recherche à l'échelle internationale revêt une importance capitale pour les établissements d'enseignement supérieur (EES) et les acteurs de la recherche, afin que les travaux de recherche restent pertinents et de haute qualité. La coopération internationale contribue à la création de réseaux parmi les meilleurs viviers mondiaux de talents, permet aux entreprises innovantes d'accéder à de nouveaux marchés, encourage la normalisation et constitue une masse critique pour relever les défis mondiaux. La réalisation des avancées, découvertes et innovations scientifiques s'effectue au sein d'un écosystème interactif, pluridisciplinaire et international, dans lequel les chercheurs peuvent coopérer sur la base de principes et de valeurs communs, tels que la liberté académique, l'intégrité de la recherche et l'ouverture.

Cela étant dit, l'ouverture et la collaboration exigent aussi de connaître les risques et les menaces existants en matière de sécurité ainsi que les efforts systématiques pour les contrer, et de sensibiliser sur ces aspects. Dans un monde caractérisé par une polarisation et une incertitude croissantes, de nouvelles tensions et de nouveaux défis géopolitiques font leur apparition, alors même que les environnements de recherche ouverts et la collaboration internationale en matière de recherche présentent le risque d'être exploités abusivement et d'être faussés par des puissances étrangères en vue de servir leurs propres intérêts. Les menaces émanant d'États étrangers et d'acteurs non étatiques peuvent conduire à des transferts de connaissances non désirés et à une ingérence dans les activités de recherche et d'innovation (R&I), y compris dans le soutien à l'élaboration des politiques. Ces risques pour la sécurité menacent de porter gravement atteinte à l'écosystème international de la recherche. Il convient également d'attirer l'attention sur les questions éthiques découlant de la coopération avec les pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux et la liberté académique. Les alertes émises par les services de sécurité et les incidents rendus publics par leur diffusion dans les médias mettent en évidence la nécessité pour les acteurs du système européen de R&I d'être plus perspicaces.

L'internationalisation de la recherche doit reposer sur une éthique rigoureuse de la recherche, ce qui comprend l'intégrité de la recherche et la responsabilité des acteurs de la recherche. Les chercheurs, les services d'appui et la direction des EES doivent évaluer les défis et les possibilités en ce qui concerne la collaboration internationale. La communauté des chercheurs est en mesure de gérer les soupçons et la crainte d'intentions cachées notamment en augmentant la transparence, en sensibilisant sur les tensions géopolitiques au sens large, en assurant une saine gestion des risques qui concilie une vigilance appropriée avec des pratiques propices à l'établissement de relations, ainsi qu'en assurant une éducation à l'internationalisation responsable.

Maintenir l'équilibre entre les dimensions "ouverte" et "restreinte" de la collaboration internationale dans le domaine de la recherche

Une internationalisation responsable implique un processus structuré d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des possibilités et des risques en ce qui concerne les collaborations dans le domaine de la recherche. Une telle approche permet d'être mieux préparé et sensibilisé, et permet également d'acquérir davantage de connaissances sur les ingérences étrangères, tout en garantissant les droits fondamentaux ainsi que les valeurs de liberté, d'intégrité et d'autonomie académiques.

L'ouverture, la transparence, la sécurité, la liberté et l'intégrité sont fondamentales pour l'internationalisation responsable. L'ouverture et la sécurité ne devraient donc pas être considérées comme contradictoires, mais plutôt comme deux éléments complémentaires qu'il conviendrait de concilier. Cependant, maintenir l'équilibre entre, d'un côté, des collaborations dans le domaine scientifique ouvertes et fondées sur la confiance, et de l'autre, une réglementation protectrice et restrictive constitue un défi de taille. Réglementer ou intervenir de façon excessive peut porter atteinte à la liberté d'enquête et d'échange scientifiques.

En septembre 2021, le Conseil a adopté des conclusions sur une "approche mondiale de la recherche et de l'innovation, la stratégie de coopération internationale de l'Europe dans un monde en mutation", dans lesquelles il souligne l'engagement de l'UE à défendre l'ouverture dans la coopération internationale en matière de R&I. Les conclusions mettent également l'accent sur la promotion des valeurs communes de l'UE et la protection de ses intérêts, y compris la consolidation de son rôle de chef de file en matière de R&I et le développement de sa compétitivité dans ce domaine, ainsi que le renforcement des mesures visant à lutter contre les ingérences étrangères.

En juin 2022, le Conseil a adopté des conclusions sur les principes et valeurs de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Dans ces conclusions, le Conseil se déclare conscient de l'importance de la gestion des risques et de la sécurité, et recommande à la Commission européenne et aux États membres de prendre des mesures pour contrer les ingérences étrangères et gérer les risques inhérents à la coopération internationale en matière de R&I. Elles prévoient notamment de prendre des précautions adéquates en ce qui concerne la sécurité de l'UE et de protéger les droits de propriété intellectuelle et industrielle, ainsi que les règles de protection de la vie privée, les données à caractère personnel et les infrastructures.

En outre, les conclusions du Conseil invitent la Commission et les États membres à tirer parti des bonnes pratiques recensées, telles que celles du document de travail des services de la Commission sur la lutte contre l'ingérence étrangère dans la R&I, et à les étoffer, afin de soutenir leur mise en œuvre. Par la suite, un exercice d'apprentissage mutuel sur la lutte contre les ingérences étrangères dans la R&I a été lancé, axé sur des sujets tels que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes, la compréhension et l'identification des menaces d'ingérence étrangère et des mesures visant à les contrer.

Points à débattre

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se prononcer sur les questions suivantes:

1. De nombreux États membres ont mis en place des approches et des mesures nationales pour maintenir les activités de recherche et les collaborations à l'échelle internationale. Quelles expériences et bonnes pratiques souhaiteriez-vous échanger en ce qui concerne la lutte contre les ingérences étrangères et la sensibilisation aux menaces et aux risques, tout en continuant à promouvoir l'ouverture et la coopération internationale? Quelles autres mesures peuvent être prises?
2. Les responsabilités en matière de sécurité et d'intégrité de la recherche, y compris l'identification et la compréhension des menaces d'ingérence étrangère, sont réparties entre de multiples acteurs, tels que les gouvernements, les EES et les agences de financement. Quelles mesures peuvent être prises pour renforcer davantage la coordination et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes concernées, y compris la communauté des chercheurs?

3. Le type de risques variant considérablement d'une université ou d'une discipline à une autre, la mise au point d'une approche unique peut s'avérer inefficace. À cet égard, quels sont, selon vous, les principaux défis à relever pour parvenir à une mise en œuvre réussie et efficace de lignes directrices et de listes de contrôle présentant des actions et méthodes concrètes pour lutter contre les ingérences étrangères?
-